Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260126-D20260108-DE

République Française

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 janvier 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	13
Date de la convocation		
21 janvier 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
28 janvier 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	00	00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 21 janvier 2026.

Présents : : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, RESTIF Isabelle, DAULAINE Laurent, GUEGUEN Fréderic, ESNAULT Véronique.
Absents excusés ayant donné procuration : Néant
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, RENAULT Serge, PALIERNE Fabrice.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

20260108 Validation du nouveau tableau des effectifs

Le Maire présente à l'assemblée le nouveau tableau des effectifs :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 et Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs afin d'assurer le bon fonctionnement des services et de tenir compte de l'évolution de la collectivité,

- **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

- Modifier le tableau des emplois à compter du 1er février 2026 conformément au tableau annexé à la présente délibération,
- Inscrire au budget les crédits correspondants,
- Autoriser Le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 26 janvier 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

MAIRIE DE DOMALAIN
35680 DOMALAIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de Rennes le : 28 janvier 2026
et publication et/ou notification le : 28 janvier 2026